

## ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2008

---

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 469

présenté par  
M. Herth, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 5**

Dans l'alinéa 9 de cet article, substituer aux mots :

« une variété génétiquement modifiée »,

les mots :

« un organisme génétiquement modifié ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.